

Hausse des cotisations entreprises et salariés.	Cette solution n'est pas pérenne, elle aggravera la compétitivité des entreprises et réduira le pouvoir d'achat des salariés.	Nous proposons l'instauration d'une Cotisation Sociale sur la Consommation dont l'assiette sera élargie aux importations et le produit sera affecté uniquement à la protection sociale. L'abaissement des charges des entreprises permettra d'améliorer la compétitivité et de maintenir le pourvoir d'achat des salariés.
Désindexation des cotisations et des pensions. Hausse de la fiscalité des retraités.	C'est diminuer le pouvoir d'achat des retraités et futurs retraités.	Refus de la désindexation des cotisations et des pensions.
Allongement de la durée de cotisations jusqu'à 44 ans au-delà de 41,5 années de cotisations.	Ceci est justifié uniquement par l'allongement de la durée de vie. Ce choix ne doit pas occulter le fait qu'une retraite à 68 ans, en bonne santé, est moins certaine qu'une retraite à 62 voir 63 ans. Il est difficilement imaginable de voir des salariés en activité à 65 ans et plus, là où les salariés de 58 ans ont du mal à trouver du travail aujourd'hui.	L'allongement de la durée de cotisation est conditionnée pour la CFE-CGC à : La prise en compte des années d'études post-bac, cela devant permettre de réduire la durée des cotisations. En effet, une entrée plus tardive sur le marché du travail ne doit pas être pénalisante pour les étudiants. Dès l'âge légal atteint, les salariés doivent pouvoir bénéficier d'une retraite progressive permettant ainsi de rendre l'emploi des jeunes plus facile et réduisant les coûts pour absentéisme pour maladie des seniors.
Mise sous conditions de ressources, des majorations de pension pour enfants.	C'est écarter d'emblée tous les hommes et toutes les femmes qui, malgré l'effort que représente l'éducation de trois enfants, ont eu l'impudence de faire carrière professionnelle pour accéder à un certain niveau de vie.	Nous demandons le maintien des majorations pour enfants, sans conditions de ressources ainsi que les pensions de réversion; Le renforcement de l'égalité salariale homme/femme; La compensation du sacrifice des femmes de leur vie professionnelle pour élever des enfants.
Révision des conditions de mise en œuvre de la pénibilité pour départ anticipé.	Allonger le maintien dans l'emploi des personnes soumises à des formes de pénibilité n'est pas acceptable.	La CFE-CGC demande la prise en compte des risques psychosociaux dans la pénibilité.